



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2026 - 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi quatre mai à 11h00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Jean BOUSQUET, Doyen jusqu'à la délibération n°15, puis, Monsieur Julien BOUNIE, à partir de la délibération n°16.

La convocation a été établie et affichée le lundi 27 avril 2026.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. Christian **PRADAYROL** - M. Pierre **MONTEIL** - M. Jean-Luc **SOUQUIERES** - Monsieur Jean-Louis **LASCAUX** - Mme Monique **SERRE-IGOULZAN** - M. Hervé **BRUCY** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Julien **BOUNIE** - M. Francis **COMBY**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : M. Valéry **ELOPHE** - Mme Anabelle **REYDY** à partir du vote de la délibération n°16

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**

Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Jean-Claude **FOUCHÉ**

Ville de Terrasson : Maire : M. Jean **BOUSQUET**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseiller communautaire : M. Bernard **CONTINSOUZAS**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY** de l'ouverture de la séance jusqu'au vote de la délibération n°15
C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : - Mme Séverine **GAUTIER** représentant M. Philippe **VIDAU**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Jean-Jacques **DELPECH** représentant Mme Frédérique **MEUNIER** - M. Philippe **LESCURE** représentant Mme Pascale **BOISSIERAS**

Conseil Départemental du Lot : Conseillère départementale : Mme Violaine **DELPECH-FRAYSSE** représentant M. Frédéric **GINESTE**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Sèverine GAUTIER, Conseillère Communautaire CABB pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : ELECTION DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean BOUSQUET, Doyen

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260507-15-04052026-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Corrèze du 1er octobre 2019 portant modification des statuts du Syndicat,

Considérant la convocation du 27 avril 2026,

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux intervenu suite aux élections des 15 mars et 22 mars 2026, puis celui des conseils communautaires de la communauté d'agglomération du bassin de Brive, de la communauté de communes des causses et vallée de la Dordogne, du conseil municipal de la commune de Terrasson et de la Commission permanente du conseil départemental de la Corrèze,

Considérant l'installation des délégués titulaires dans cette même séance du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac,

Considérant la qualité de doyen d'âge des délégués titulaires présents ce lundi 4 mai 2026,

Conformément aux articles 6 et 14 des statuts du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, autorisés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Corrèze en date du 01 octobre 2019, il va être procédé à l'élection du Président,

Considérant la candidature déclarée de Monsieur Julien BOUNIE,

Il a été procédé au vote à bulletin secret pour chaque délégué qui a pu déposer son enveloppe dans l'urne qui lui a été présentée.

Au 1er tour de scrutin, les résultats du vote sont :

Nombre de votants : 18
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de voix exprimées : 18
Majorité absolue : 10
Nombre de voix en faveur de chaque candidat :
* **Julien BOUNIE : 18 voix**

Au vu des résultats, **M. Julien BOUNIE est élu à l'unanimité, Président** du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac et il est installé dans ses fonctions.

Pour extrait certifié conforme
Le Président



Julien BOUNIE